

PRIERES DU SENAT.

L'honorable M. GIBSON propose :

Qu'un comité spécial du Sénat, composé des honorables messieurs Templeman, de Boucherville, sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Lougheed, Robertson et du proposant, soit nommé pour s'entendre avec Son Honneur le Président relativement aux prières à être récitées à l'ouverture du Sénat.

Il dit : Je crois que lorsque le livre de prières a été donné au Sénat, le comité voulait que le président choisit de temps à autre quelques-unes des prières qui devaient y être récitées. Je ne pense pas qu'il ait été question que toutes les prières qu'il contient devaient être récitées. Je suis d'avis que certaines parties de ces prières devraient être lues de temps à autre. Elles devraient être variées et n'être pas toutes lues chaque jour.

L'honorable M. DOMVILLE : J'aimerais à appeler l'attention sur le fait que, bien que les prières en question soient en grande partie empruntées au livre de prières de l'Eglise d'Angleterre, il n'y a dans ce comité aucun membre appartenant à l'Eglise d'Angleterre.

L'honorable M. GIBSON : Avec la consentement de la Chambre, j'ajouterai le nom de l'honorable sénateur de Rothesay.

L'honorable M. CLORAN : Avant l'adoption de la résolution, je désirerais avoir un plus ample renseignement que celui que l'honorable sénateur a donné. A quoi objecte-t-il ? Est-ce à la longueur de la prière ou au sentiment qu'elle renferme ? S'il s'agit de la longueur de la prière, je crois qu'il importe peu que nous priions durant cinq minutes ou trois minutes. Je crois qu'il ne convient pas de changer de prières. Elles ont convenu durant les dernières années et, à mon avis, elles conviendront à l'avenir.

L'honorable M. LANDRY : Je crois que depuis que le parti de mon honorable ami est arrivé au pouvoir nous devons dire de longues prières.

L'honorable M. FERGUSON : Je crois que les noms d'honorable sénateurs ont été insérés dans cette motion parce qu'ils sont considérés jusqu'à un certain point comme experts en la matière. Il serait donc intéressant de savoir quelle part ils ont prise dans la composition des prières.

La motion est adoptée.

REVISION DES REGLES DU SENAT.

MOTION.

L'honorable M. PÔWER propose :

Qu'un comité spécial, composé de Son Honneur le Président, des honorables messieurs sir Mackenzie Bowell, Miller, Ferguson, Lougheed, Young, Tessier, Ellis, Béique, Kerr (Toronto) et du proposant, soit nommé afin d'étudier et de reviser les règlements et formes de procédure du Sénat du Canada, d'y faire des additions, s'il est jugé nécessaire,—avec autorisation de faire rapport de temps à autre.

Il dit : Les règles suivant lesquelles le Sénat expédie la besogne existent depuis environ onze ans, et, comme la chose arrive généralement, l'expérience a démontré que certains changements devraient être apportés. Cela se voit dans un corps le plus conservateur possible. Dans la Chambre des lords, sur les délibérations de laquelle nos délibérations sont modelées, il est fait de temps à autre des changements aux règles. Ces changements peuvent être rendus nécessaires pour deux raisons. La première raison c'est qu'il peut y avoir des doutes sur la manière d'interpréter les règles, quand celles-ci doivent être mises en application, et cela est arrivé, comme les honorables sénateurs le savent, pour plus d'une de nos règles. Il est nécessaire que le sens des règles soit rendu absolument clair. Une autre raison, c'est que les circonstances changent. La somme des affaires, le mode de les faire, ont quelque peu changé durant les dernières années. Je pense que l'honorable sénateur reconnaîtra qu'il est nécessaire que nos règles soient révisées. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus, et je crois qu'en faisant cette motion j'ai suivi le précédent établi en 1894, alors que le chef actuel de l'opposition était le leader de la Chambre. J'ai virtuellement adopté la phraseologie de sa motion, et j'ai aussi inséré dans la résolution les noms de tous les sénateurs faisant partie du comité nommés sur la motion de l'honorable chef de l'opposition. Quant au nombre, le comité est semblable à celui dont l'honorable sénateur a demandé la nomination, et les noms de ses membres sont à peu près les mêmes. Il va sans dire qu'il y a eu, durant les onze dernières années, des changements sensibles dans le personnel du Sénat. Il a été nécessaire d'y insérer plusieurs noms nouveaux. Je puis dire que ces noms n'ont pas été insérés au hasard, mais qu'un effort a été fait pour inscrire les noms de sénateurs qui ont